



DELIBERATION

Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

Approbation du CFU 2025 du budget assainissement

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures 00

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	9
Nombre de suffrages exprimés	:	9

Date de Convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2026

Présents : Nathalie Liébard (Maire), Franck Champeau (1er adjoint), Aude Clenet (2ème adjoint), Stéphanie Brun, Claude Chauveau, Séverin Chollet, Simone Mauroy, Valérie Dagueneau, Sandrine Blanchet,

Absents ayant donné pouvoir :

Absent : Fabien Crotté, Julien Gresle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2024-31 du 17/06/2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Approbation du compte administratif du budget assainissement « Les Berthiers »